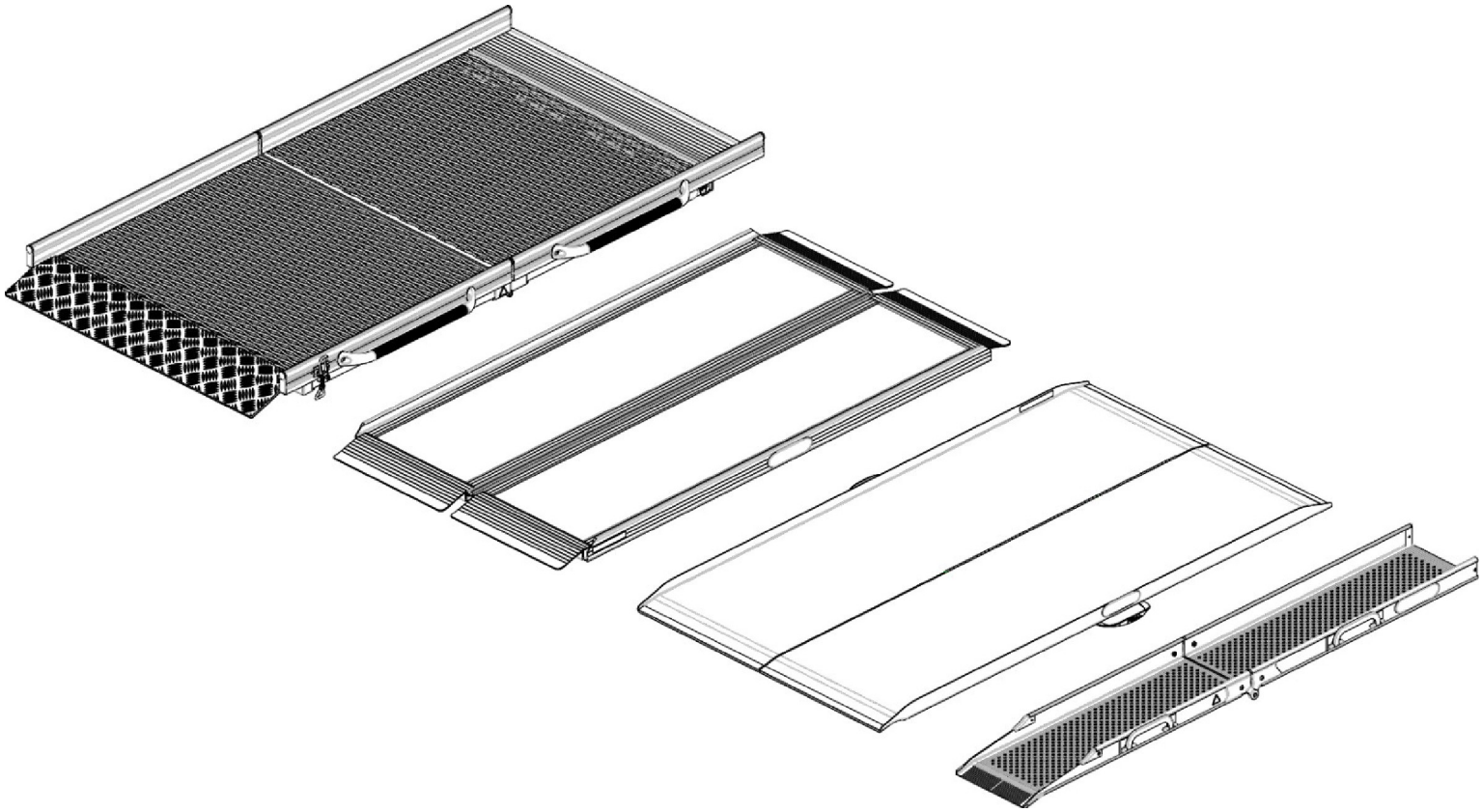
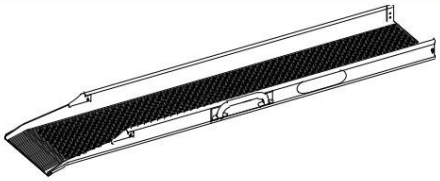
Rampes portables



...improving life

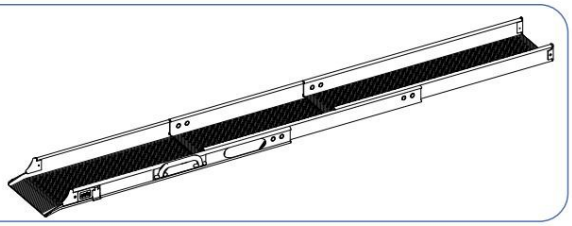
Rampes fixes

11068 11070
11072



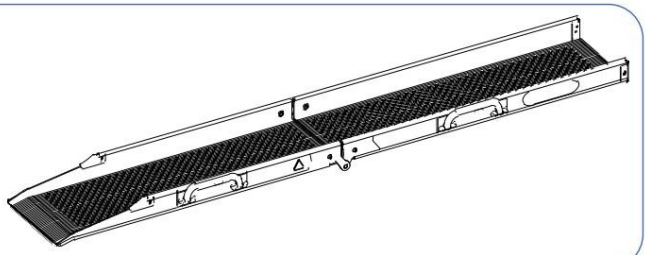
Rampes télescopiques

11039 11041
11043 11044
11047



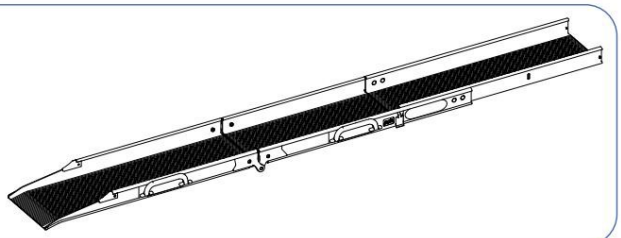
Rampes pliantes

10743 10745
10747 10773
10774 10775
10799



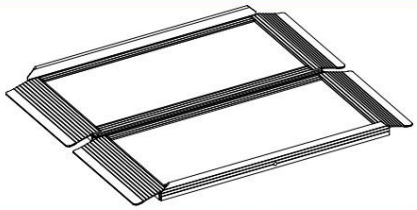
Rampes télescopiques pliantes

10793 10795
10797 10798



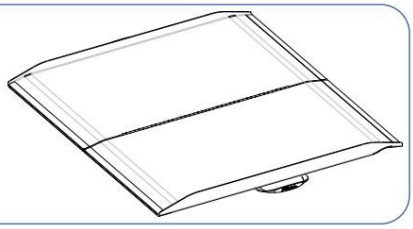
iRAMP Portable

10842 10843
10844 10845
10846



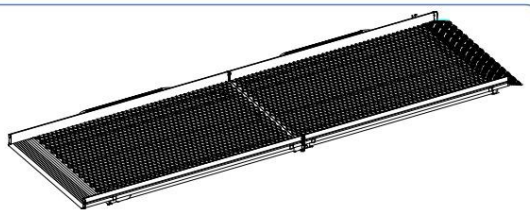
iRAMP Carbon

10837 10838
10839 10840



Anyramp

11056 11067
11058 11059
11060



L'objectif déclaré du produit

Les rampes FEAL sont destinées à aider les personnes en fauteuil roulant à franchir les dénivelés de leur environnement.

Domaine d'application

Les rampes FEAL conviennent partout où un accès en fauteuil roulant est nécessaire : pour franchir des seuils, passer d'un niveau de sol à un autre ou accéder à un moyen de transport depuis le sol.

Conditions d'utilisation

FEAL propose une gamme complète de rampes faciles à transporter et capables, selon le modèle, de franchir des dénivelés allant jusqu'à 60 cm. Ces rampes sont destinées à une utilisation temporaire et ne sont pas conçues pour remplacer les rampes fixes installées sur les bâtiments ou dans les moyens de transport. Anyramp peut être utilisée comme solution temporaire ou comme rampe fixe sur les bâtiments, à l'intérieur comme à l'extérieur.

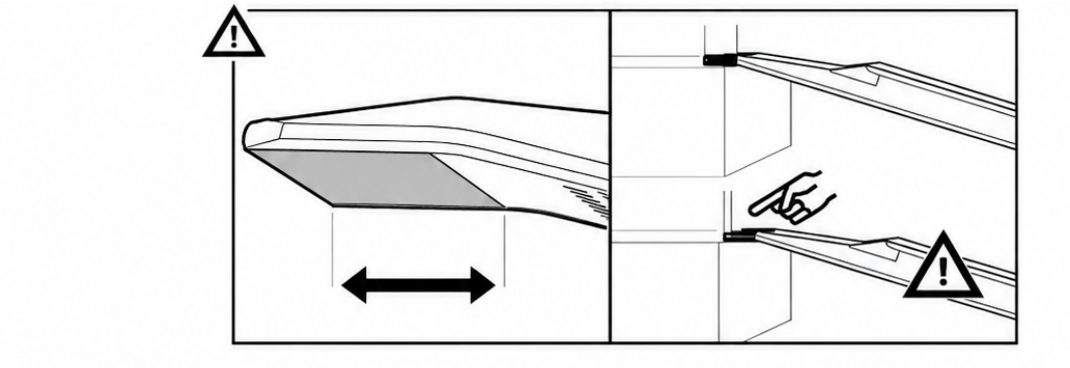
Les rampes portables sont disponibles en longueurs fixes, en version pliable, télescopique avec réglage de la longueur, ainsi qu'en version pliable et télescopique.

Les rampes pliables sont disponibles soit sous forme de rails pliants, soit en version pleine largeur, pliables en largeur ou en longueur. Elles sont proposées sous la forme de l'iRAMP Portable (IRP) en aluminium ou de l'iRAMP Carbon (IRC) en fibre de carbone, extrêmement légère. L'Anyramp est disponible soit en longueur fixe, soit en version pliable en longueur.

Installation de rampes fixes, télescopiques, rabattables ou repliables

La rampe doit être installée sur une surface stable, tant en haut qu'en bas.

Les rails sont installés à une distance les uns des autres correspondant à l'empattement du fauteuil roulant.

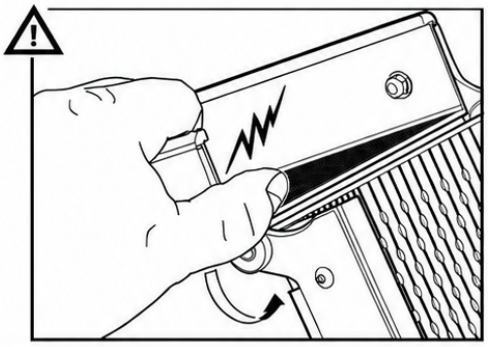


Rampes à fonction télescopique

Tenez fermement la poignée de la rampe et maintenez celle-ci à l'horizontale. Déverrouillez d'abord le dispositif de sécurité de transport de la rampe, puis tirez sur le profilé intérieur de la rampe jusqu'à la longueur souhaitée.

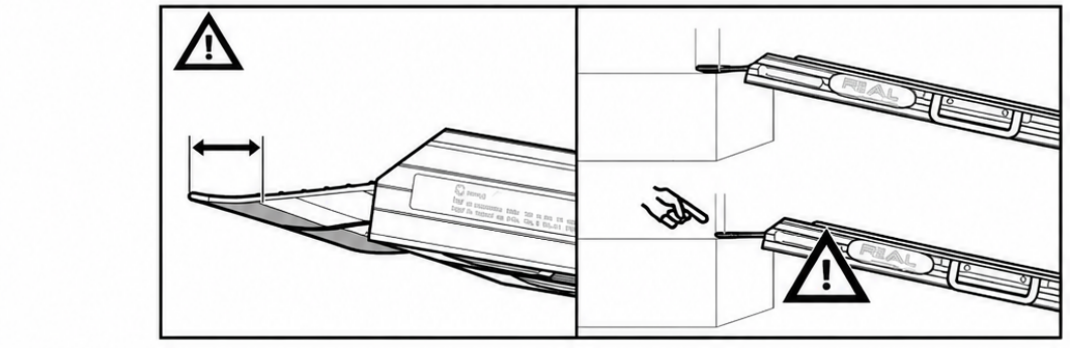
Rampes pliantes

Afin d'éviter tout risque de coincement au niveau de la charnière, la rampe doit être dépliée en tenant fermement ses deux poignées et en éloignant l'ouverture de la charnière de votre corps ou de celui d'une autre personne. Il en va de même lors du repliement.



iRAMP Portable (IRP) et iRAMP Carbon (IRC)

La rampe doit être correctement positionnée avant utilisation. Voir les illustrations ci-dessous. Dépliez la rampe en tenant fermement les deux poignées et en les écartant l’une de l’autre.



Avertissements importants

• Lisez l'intégralité du mode d'emploi avant d'utiliser la rampe.

• Ne dépassez pas la capacité de charge maximale de la rampe.

• La rampe doit être utilisée exclusivement pour entrer et sortir en fauteuil roulant.

• La rampe doit être empruntée dans les deux sens à faible vitesse

• La rampe doit être positionnée de manière à ce que toute la zone d'accès et de sortie soit bien soutenue.

• La rampe doit être utilisée sur un sol stable.

• N'utilisez pas la rampe sur des pentes dont l'inclinaison est supérieure à 1:5.

• Veillez à ne pas vous coincer les doigts lors de la fermeture de la rampe.

• Ne mettez jamais la rampe en place en la poussant ou en la donnant un coup de pied.

• En cas de suspicion de dommages, la rampe ne doit pas être réutilisée avant d'avoir obtenu l'accord du revendeur.

• Tout incident grave survenant dans le cadre de l'utilisation de ce produit doit être signalé au fabricant et aux autorités locales.

• Pour éviter tout dommage, les rampes doivent être soulevées par les poignées.

• N'apportez aucune modification à cet appareil sans l'autorisation du fabricant.

Déballage et préparation de la rampe

Effectuez un contrôle visuel de la rampe.

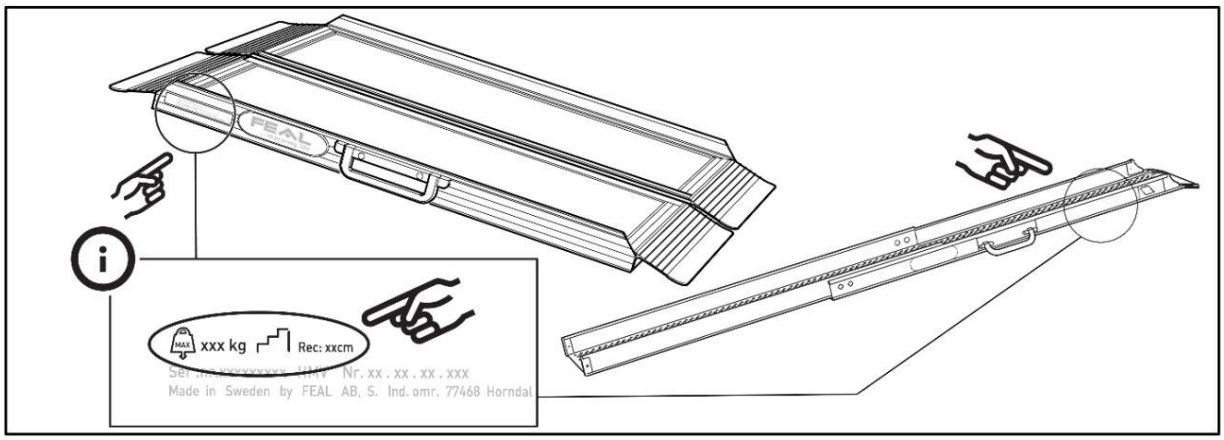
Si l'emballage est endommagé à la réception, la rampe doit être soigneusement inspectée, notamment pour détecter d'éventuelles déformations visibles, des défauts ou des pièces manquantes.

En cas de suspicion de dommages, la rampe ne doit être utilisée qu'après avoir été contrôlée et validée par du personnel de maintenance qualifié ou par FEAL.

Marquage

CE	Marquage CE
MD	Dispositif médical conforme à la directive européenne MDR
	Veuillez lire la notice d'utilisation avant d'utiliser le produit.
⚠	Avertissement

Marquage du produit



Entretien et stockage

Nettoyage

Nettoyez la rampe à l'aide d'un chiffon bien essoré, d'une éponge ou d'une brosse douce, en utilisant un produit nettoyant doux disponible dans le commerce, tel qu'un liquide vaisselle.

La rampe peut être rincée à l'eau courante, par exemple à l'aide d'un tuyau d'arrosage.

N'utilisez pas de produits chimiques pour nettoyer la rampe.

Stockage

Les rampes ne doivent être entreposées que dans des pièces où le taux d'humidité est inférieur à 50 %. Les rampes ne doivent pas être entreposées dans les salles de bains.

Comment prévenir/éviter la corrosion ?

La rampe est fabriquée à partir de matériaux résistants à la corrosion et ne nécessite aucune protection anticorrosion supplémentaire.

Quels sont les travaux d'entretien à la charge du propriétaire ?

Les charnières des rampes pliantes doivent être lubrifiées tous les 1 à 2 ans, ou selon les besoins, avec le lubrifiant « TRI-FLOW » à base d'huile minérale et de PTFE, ou un lubrifiant similaire.

Les surfaces de glissement des rampes télescopiques réglables en longueur doivent être essuyées si nécessaire à l'aide d'un chiffon bien essoré.

En cas de rampes glissantes (glace), il est possible d'utiliser du sel sur la rampe. N'utilisez PAS de gravier ni de sable.

Le système télescopique ne doit pas être démonté par l'utilisateur. Si le système télescopique doit être démonté, le démontage et le remontage doivent être effectués par du personnel qualifié.

Couple de serrage : charnière = 10 Nm. Autres = 5 Nm.

Fixation : toutes les vis et tous les écrous doivent être bloqués avec de la Loctite n° 270

Élimination

Les réglementations locales et nationales en matière de recyclage respectueux de l'environnement doivent être respectées.

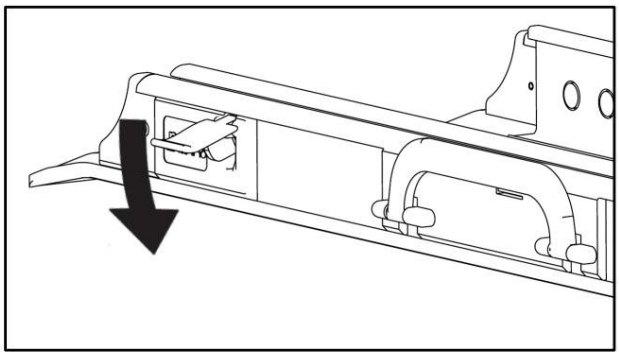
Durée de vie

Avec un entretien conforme aux consignes, les rampes FEAL ont une durée de vie de 15 ans.

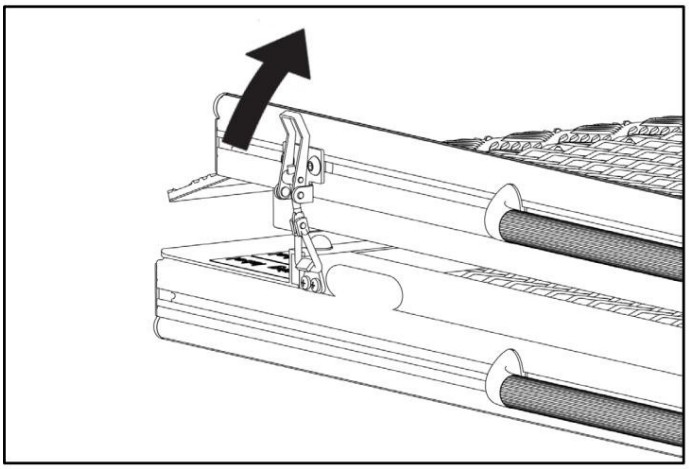
Les listes de pièces de rechange sont disponibles auprès du fabricant.

Transport

Immobilisation des rampes télescopiques pendant le transport.



Fixation de l'Anyramp pendant le transport.



Inspections de sécurité et d'entretien Pièces

Les pièces usées ou défectueuses doivent être remplacées par des pièces de rechange neuves fournies par FEAL AB.

1. *Contrôle visuel de la rampe*
   - Vérifiez si la rampe ou ses composants présentent des signes d'usure.
   - Vérifiez que la rampe ou ses composants ne sont pas déformés.
   - Vérifiez que la rampe n'est pas endommagée.
2. *Testez la rampe comme en fonctionnement normal*
   - Vérifiez toutes les fonctions de la rampe avec et sans charge.
3. Nettoyage et réparation
   - Nettoyez la rampe pour éliminer les salissures.
   - Remplacez les pièces défectueuses ou usées de la rampe.
4. Nouveau test de fonctionnement
   - Le point 2 est à nouveau effectué à des fins de vérification
5. Conclusion
   - Si de nouveaux problèmes sont apparus ou ont été constatés au point 4, revenez au point 3.
   - Si aucun nouveau problème n'a été constaté, mettez fin à l'inspection.

Déclaration de conformité conformément au règlement de l'UE

Ce produit est fabriqué en tant que dispositif médical de classe I, conformément au règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017.

Politique de développement durable de FEAL AB

Vision

FEAL AB entend jouer un rôle de premier plan en matière de développement durable et s'engager à avoir un impact positif sur l'environnement, la société et l'économie.

MISSION

- Réduire en permanence notre impact négatif sur l'environnement.
- Contribuer à une société plus juste et plus inclusive.
- Mener une activité commerciale financièrement responsable.

Domaines prioritaires

- **Environnement** Nous nous attacherons à réduire notre consommation d'énergie, notre production de déchets et nos émissions de CO_2. Nous privilégierons les modes de transport durables ainsi que l'achat de produits et de services respectueux de l'environnement.
- **Société** Nous nous engageons à favoriser une bonne ambiance de travail et de bonnes conditions de travail. Nous nous impliquons dans la communauté locale et soutenons des projets sociaux.
- **Économie** Nous souhaitons mener une activité rentable et utiliser nos ressources de manière efficace. Nous voulons assumer nos responsabilités vis-à-vis de nos chaînes d'approvisionnement et lutter contre la corruption.
- **Direction** La direction est responsable de la mise en œuvre et du respect de la politique de développement durable.
- **Collaborateurs** Tous les collaborateurs doivent s'engager en faveur du développement durable et contribuer à la réalisation de nos objectifs.
- **Fournisseurs** Nous souhaitons collaborer avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et s'engagent en faveur du développement durable.

FEAL AB est certifiée ISO 14001:2015 et exerce une activité réglementée, contrôlée chaque année par V-dala Miljö och Bygg, à Avesta.

Garantie, service après-vente et réparation

FEAL accorde une garantie limitée à l'acheteur initial du produit. La garantie n'est pas transférable. La garantie couvre les défauts de fabrication et de matériaux. La garantie ne s'applique pas si la rampe a été modifiée, mal entretenue ou réparée par des personnes autres que FEAL ou ses représentants agréés. FEAL n'assume aucune garantie allant au-delà de cette garantie et n'est pas responsable des coûts autres que ceux mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire des dommages indirects.

FEAL n'est par ailleurs pas tenue d'assumer d'autres garanties au-delà de celle-ci.

Circonstances entraînant l'extinction de la garantie limitée.

Si le produit a été endommagé intentionnellement ou modifié de quelque manière que ce soit ; les produits réparés par des personnes autres que FEAL ou ses représentants agréés ; une utilisation inappropriée ou le non-respect des instructions d'installation ou d'entretien, des modifications non autorisées, des altérations ou des tentatives de réparation ; le vandalisme, la destruction due à des influences extérieures et/ou à des personnes/organisations ; le non-respect des consignes de sécurité en vigueur ; les produits dont le numéro de série a été rendu illisible (valable uniquement pour les produits dotés d'un numéro de série), modifié ou supprimé ; toute utilisation d'un produit qui ne correspond ni à sa conception ni à l'usage prévu par FEAL ; toute installation et/ou modification empêchant l'utilisation normale du produit ; l'usure normale et les dommages esthétiques, tels que, sans s'y limiter, la corrosion, les rayures, les bosses, la rouille, les taches, ainsi que les pièces non fonctionnelles, telles que, sans s'y limiter, les matières plastiques et les revêtements de surface ; les dommages, défauts, dysfonctionnements ou imperfections causés par une utilisation inappropriée, une manipulation, une utilisation illégale, une négligence, une utilisation ou un fonctionnement excessif ; ou par tout autre défaut causé par le client, le revendeur ou l'utilisateur.

Informations complémentaires : FEAL n'accorde aucune garantie autre que celles mentionnées ici et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs. Le produit défectueux doit être retourné au revendeur ou au point de vente, accompagné du justificatif d'achat ou de la facture ainsi que d'une description du défaut.

Le retour de marchandises à FEAL s'effectue à la discrétion de FEAL et n'est valable qu'avec un numéro de retour attribué et validé par FEAL à l'acheteur. Les produits envoyés directement à FEAL sans formulaire de retour seront renvoyés à l'expéditeur à ses frais. La durée de garantie d'un produit est indiquée dans le mode d'emploi fourni. La garantie ne s'applique que si la durée de garantie n'est pas encore expirée. Si FEAL ne reconnaît pas la demande de garantie pour un produit défectueux, le produit ne sera renvoyé que si l'expéditeur en fait la demande expresse. Les frais d’expédition sont à la charge du client, du revendeur ou du point de vente. Les produits défectueux sont réparés ou remplacés par un produit de remplacement, puis renvoyés aux frais de FEAL. Si la période de garantie a expiré, le produit est renvoyé sans autre examen, aux frais du client, du revendeur ou du point de vente. Les produits défectueux sont éliminés par FEAL s’ils ne peuvent pas être réparés.

FEAL se réserve le droit d'adapter, de modifier ou de changer sans préavis les conditions générales figurant dans le présent document, en cas de modification de la disponibilité des services, des produits et/ou des pièces de rechange, ou afin de se conformer aux directives, réglementations, dispositions et lois en vigueur.